



**HAL**  
open science

## Licence Droit-langues

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit-langues. 2010, Université Pierre Mendès France - Grenoble - UPMF. hceres-02037445

**HAL Id: hceres-02037445**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037445>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes Licences– Vague A

## ACADÉMIE : GRENOBLE

Établissement : Université Grenoble 2 - Pierre Mendès France

Demande n° S3110048223

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit-Langues

## Présentation de la mention

La mention Droit-Langues de l'Université Grenoble 2 est une filière récente qui a vu le jour en 2007-2008 en accord avec l'Université Grenoble 3-Stendhal. Elle fait donc l'objet d'une double habilitation. Le dossier est présenté par l'Université Pierre Mendès France en raison de la spécialité juridique de la formation.

Il s'agit d'une licence qui permet aux étudiants inscrits de suivre des enseignements de droit général, à l'instar de la licence générale de l'Université, mais qui se spécialisent progressivement au fil des semestres, ainsi qu'une formation de haut niveau en langues étrangères. Les étudiants de la licence Droit-Langues sont inscrits pour cette raison également en licence de Langues appliquées à l'Université Grenoble 3 et peuvent bénéficier de passerelles et d'une réorientation vers ce domaine en cas de difficultés ou de choix, et après l'accord des autorités de suivi compétentes. Les étudiants choisissent deux langues. La langue A est obligatoirement l'anglais. La langue B peut être choisie parmi 8 autres langues y compris des langues orientales. Une troisième langue peut être choisie de manière facultative.

Cette formation double accueille un nombre restreint d'étudiants à ce jour (80 en première année environ), ce qui permet la pratique des cours magistraux en petits groupes ainsi qu'un suivi proche et une individualisation des parcours des étudiants. L'objectif pédagogique est de permettre aux étudiants diplômés d'être opérationnels rapidement en tant que juristes linguistes et de pouvoir entamer une activité professionnelle, ou bien de poursuivre dans les masters de l'Université, communs à la licence générale de Droit. Dans les deux cas, ils ont l'obligation d'accomplir un stage de quatre semaines si possible à l'étranger. Cette formation requiert une importante capacité de travail, car elle suppose une charge de travail plus importante que la licence générale.

## Avis condensé

- Avis global :

La licence Droit-Langues constitue une formation de haut niveau en langues étrangères et en droit, attractive, qui coïncide avec l'ouverture internationale de Grenoble et de sa région. Le nombre moins élevé d'étudiants permet un suivi beaucoup plus adapté et personnalisé, ce qui, à terme, se révélera certainement bénéfique du point de vue de la réussite globale de la filière. La formation paraît tout à fait satisfaisante à plusieurs points de vue : les étudiants peuvent réintégrer en cas de difficulté la licence générale, ou accéder à une licence professionnelle. Ils peuvent également poursuivre leurs études en Langues appliquées ou intégrer les masters de l'Université Grenoble 2, notamment celui de Droit international et européen. Ils ont le choix entre deux cursus orientés en droit public ou en droit privé. On regrettera néanmoins que le dispositif de professionnalisation ne soit pas plus approfondi, au delà du stage obligatoire de 4 semaines, et que des contacts ou échanges avec des étudiants ou des universités étrangères ne soient pas plus envisagés. Par ailleurs, le dispositif de suivi des étudiants en cours de formation pourrait être renforcé.



- Points forts :
  - Double formation en droit et en langues étrangères.
  - Personnalisation des études.
  - Débouchés plus importants.
  - Une formation exigeante qui vise l'excellence.
  
- Points faibles :
  - Une charge de travail qui peut s'avérer dissuasive.
  - Organisation matérielle complexe entre l'apprentissage des langues et les matières juridiques.
  - Peu de cours de droit sont assurés en langue étrangère.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A+

- Recommandations pour l'établissement :

La licence Droit-Langues est une formation nouvelle particulièrement intéressante pour de jeunes étudiants qui se destinent à des professions juridiques tournées vers l'international. Par ailleurs, elle est novatrice dans une faculté de droit. Elle mérite pour cela d'être soutenue.

C'est pourquoi, au-delà de l'objectif poursuivi qui est cohérent avec l'organisation des études, quelques améliorations peuvent être apportées. Il pourrait être approprié par exemple de développer des cours en langue étrangère ou une approche des systèmes juridiques européens en langue étrangère également.

Au niveau de l'accompagnement et du suivi professionnel des étudiants, il pourrait être opportun aussi de développer des actions spécifiques à la licence Droit-Langues vers les milieux professionnels concernés des juristes linguistes d'institutions internationales ou européennes, en prévoyant leurs interventions dans le cursus, ou en organisant des contacts privilégiés avec eux. Par ailleurs, une politique active de suivi de stage pourrait être menée en ce sens.

## Avis détaillé

### 1 ● Pilotage de la licence :

Le pilotage de la licence est satisfaisant. La coordination est assurée par la vice doyenne chargée des relations internationales, qui est responsable également du parcours : Droit, administration, politique internationale (DAPI), ce qui favorise l'ouverture des étudiants et leur mobilité. Le parcours Juriste trilingue d'affaires (JTA) est sous la responsabilité d'un autre enseignant-chercheur, ainsi que la partie linguiste avec l'Université Grenoble 3. Par ailleurs, les enseignants sont nombreux et de formations diverses. On regrettera simplement qu'il n'y ait que peu de professionnels qui interviennent ainsi que l'absence de cours de droit en langues étrangères, ou d'enseignements relatifs aux systèmes juridiques étrangers (mis à part le cours de common law). L'équipe pédagogique a présenté par ailleurs un dossier complet, clair qui reflète également le souci de l'amélioration de la formation.

### 2 ● Projet pédagogique :

L'objectif est de donner une double formation de juriste et de linguiste dans deux langues étrangères. La cohérence d'ensemble des enseignements avec les objectifs est très satisfaisante : les enseignements coïncident bien avec ces deux orientations et sont dispensés en petits groupes, ce qui satisfait à la personnalisation. Les étudiants peuvent ainsi choisir, à l'instar de ceux qui sont inscrits dans la filière générale, un parcours plus spécialisé à partir du L2 et s'orienter vers une formation plutôt de droit privé, qui correspond au parcours Juriste Trilingue d'Affaires (JTA), ou de droit public qui correspond au parcours Droit administration politique internationale (DAPI). La licence Droit-Langues impose un stage de quatre semaines qui donne à la formation sa dimension pratique. Il semble que les



étudiants à la fin de la L3 disposent des mêmes compétences que ceux qui ont suivi la licence générale et ont accès aux mêmes masters. Surtout, étant trilingues, ils peuvent se réorienter et choisir d'intégrer la filière de Langues appliquées. Néanmoins, on constate peu de cours de droit en langue étrangère ou de cours en langues étrangères sur les systèmes juridiques étrangers. Une telle approche pourrait renforcer la compétence des juristes diplômés.

### 3 • Dispositifs d'aide à la réussite :

Le dispositif d'aide à la réussite est assuré de plusieurs manières : par un tutorat pour les étudiants qui sont en difficulté, par un parrainage et par la création d'un TD de méthodologie. Ce suivi en cours de formation est établi sur le modèle de celui de la licence générale et il est assuré par des étudiants, à l'exception du TD de méthodologie. Si l'idée d'un parrainage par des étudiants plus âgés est excellente et facilite l'intégration, il peut en revanche paraître surprenant que le tutorat conduise à des travaux en groupes assurés par des étudiants plutôt que par des doctorants ou chargés de TD. Aucune indication n'est fournie quant à l'existence d'enseignants référents. Le dossier ne précise pas non plus s'il existe des modalités particulières pour la licence Droit-Langues, ce qui est dommage compte tenu de la spécificité de cette formation. Les informations fournies restent donc assez générales et gagneraient à être précisées.

### 4 • Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

Il n'existe pas d'UE spécifique de préparation aux licences professionnelles, mais seulement des modalités d'évaluation qui permettent une réorientation. La part des intervenants professionnels ne semble pas très élevée. Il pourrait par conséquent être intéressant de renforcer le recours à de tels professionnels particulièrement pour les cours en langues étrangères. Par ailleurs, les contacts avec des professionnels extérieurs autres qu'enseignants pourraient être accentués afin de favoriser l'insertion des étudiants.

Un stage de 4 semaines est prévu en L3. Son impact est difficilement évaluable en raison de la nouveauté de la formation. Pour autant, il existe un séminaire de « retour de stage » qui pourrait permettre d'obtenir des informations sur son opportunité et son efficacité.

Enfin, les étudiants de licence Droit-Langues étant également étudiants de la licence LEA, ils peuvent effectuer une mobilité internationale dès la 2<sup>ème</sup> année. L'étudiant peut décider de suspendre ses enseignements juridiques pendant un ou deux semestres, ou utiliser le régime d'enseignement à distance de la licence en Droit classique et demander ensuite le transfert, dans la licence Droit-Langues, des crédits ainsi obtenus. Cette possibilité est particulièrement opportune et s'intègre bien dans ce cursus